

Programme Initiatives de la Faculté des arts



→ Faculté des arts

Grâce aux fonds recueillis par la Fondation de l'UQAM, la Faculté des arts propose le programme *Initiatives* aux étudiants dûment inscrits au trimestre d'automne 2016 dans l'un des programmes de 2^e et de 3^e cycles (doctorats, maîtrises, DESS et programme court de 2^e cycle) rattachés à la Faculté des arts.

Objectifs du programme Initiatives

Ce programme vise à mettre en valeur la vitalité des activités non créditées de recherche et de création des étudiants de cycles supérieurs et de promouvoir les programmes de cycles supérieurs rattachés à la Faculté des arts.

Ce programme finance la présentation d'une communication à un colloque, un congrès, un symposium (à l'exception des frais d'inscription au congrès de l'Acfas des doctorants, puisqu'ils bénéficient d'une exemption). Elle peut prendre la forme d'une exposition ou d'un spectacle. Ces présentations permettent aux étudiants d'acquérir une expérience de diffusion des milieux du savoir et de la création et de rencontrer des collègues et des professeurs de diverses institutions.

Critères de sélection

- pertinence et originalité du projet : intérêt scientifique ou artistique ;
- qualité de l'expérience pour les étudiants ;
- faisabilité du projet et moyens de financement ;
- rayonnement éventuel pour la Faculté des arts et ses programmes d'études ;
- besoins financiers de l'étudiant ;
- **un étudiant ayant déjà bénéficié du programme Initiatives n'est pas éligible à ce concours sauf s'il a reçu cette bourse alors qu'il était inscrit dans un autre programme d'étude.**

Soutien financier

Un soutien financier d'un maximum de **750 \$** par projet peut être accordé, **uniquement sous forme de remboursement**. Ce soutien n'est pas transférable à un projet autre que celui présenté, à moins d'en aviser au préalable les responsables de la bourse.

Exemples de frais pouvant être remboursés :

- frais d'inscription à un colloque ;
- frais de déplacement ;
- exceptionnellement, frais pour des matériaux (si l'étudiant participe à un événement au rayonnement international).

Exemples de frais ne pouvant pas être remboursés :

- frais reliés à une activité récurrente liée à la formation (par ex. exposition annuelle) ou activité créditée ;
- per diem ;
- location de salle ;
- participation à un colloque sans présentation ;
- visite d'une exposition.

Programme Initiatives de la Faculté des arts

Comment présenter une demande

Vous devez présenter le projet à l'aide du formulaire de demande de financement conçu à cette fin et le déposer à la **Faculté des arts (J-4050)** à l'attention de **Pierre-Paul St-Onge** au plus tard le vendredi **14 octobre 2016 à 16h30**. **Aucun dossier ne sera accepté par courriel**. Pour faciliter la communication, les échanges se feront uniquement par votre courriel UQAM.

Vous pouvez joindre des documents pertinents au dossier de présentation, qui doit contenir **au maximum cinq pages**.

- Après avoir rempli le formulaire, votre directrice ou directeur de recherche **doit** remplir la section 4 pour confirmer la pertinence de l'activité.
- Vous **devez** produire un bref rapport (maximum de 250 mots) après avoir réalisé l'activité et avant d'être remboursé.

Dates importantes

Date limite de dépôt des demandes : vendredi 14 octobre avant 16 h 30

Les réponses seront transmises au plus tard le **7 novembre 2016**.

Les activités devront avoir lieu au plus tard le **17 février 2017**.

Été 2016

Vous pouvez déposer une demande de remboursement pour une activité qui a eu lieu au cours de l'été 2016 – si vous étiez dûment inscrit - ou au début de l'automne 2016, à la condition de respecter tous les critères et toutes les exigences de présentation des demandes et de présenter les factures et les preuves de paiement originales.

Le programme Initiatives est entièrement financé par la Fondation de l'UQAM et repose donc sur la générosité des donateurs.

- Consultez également le Répertoire électronique de toutes les offres de bourses de la Fondation de l'UQAM et d'autres organismes sur le site de l'aide financière <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/aidefinanciere/Pages/boursesetudes.aspx>. La date limite pour les bourses de la Fondation de l'UQAM est le 27 septembre 2016.

Notes importantes :

- Les dossiers **incomplets** seront automatiquement **rejetés**.
- Le formulaire **doit** être rempli par **l'étudiant** qui doit obtenir l'évaluation de sa directrice ou de son directeur (voir section 4).
- **Il n'y aura aucune avance de fonds**. Il n'y aura **aucun** remboursement sans facture et preuve de paiement (**nous avons besoin des documents originaux, notamment les cartes d'embarquement lors d'un séjour à l'étranger**). L'étudiant a 20 jours ouvrables après l'activité pour produire son rapport et présenter les pièces justificatives exigées. Pour obtenir plus de détails au sujet du remboursement des frais de voyage et de déplacement, consultez la directive des services financiers de l'UQAM <http://servicesfinanciers.uqam.ca/uploads/files/Directives/SF-2.pdf>.
- **L'organisation d'activités publiques (colloques, expositions, journées d'études)** n'est pas financée par le programme Initiatives, mais pourrait l'être par la Faculté des arts. Communiquez avec Enache Adolphe (Adolphe.enache@uqam.ca) pour obtenir plus de renseignements sur la façon de présenter une demande.

Programme Initiatives de la Faculté des arts

Nom : _____ Signature : _____

Code permanent : _____

Programme (nom et code): _____

Courriel-UQAM (**obligatoire**) : _____

Téléphone : _____

1. Description du projet

Titre et type d'activités (présentation à un colloque ou à un festival, etc.)

Pertinence de l'activité en fonction des objectifs visés par le programme Initiatives

Dates et heure de l'activité

Lieu de l'activité

2. Retombées prévues

Prévoyez-vous produire une publication à la suite de cet événement ? Revue? Actes scientifiques? Veuillez préciser.

Retombées prévues pour vous

Rayonnement attendu pour la Faculté des arts et ses programmes de cycles supérieurs

Programme Initiatives de la Faculté des arts

3. Prévisions budgétaires

A)

Quels sont les frais encourus par votre activité (au besoin, joindre une annexe) ? Comme le programme Initiatives ne rembourse pas tous les frais, préciser les frais que vous souhaitez vous faire rembourser par Initiatives. Il faudra présenter les factures et les preuves de paiement originales.

B)

Avez-vous reçu une subvention d'un organisme subventionnaire? Si oui, précisez lequel et le montant reçu?

Parmi les sources de financement possibles, voyez du côté de votre directeur de recherche, des associations étudiantes, des groupes et centres de recherche, du CALQ, etc.

4. Évaluation de la directrice ou du directeur de recherche

Veillez évaluer le candidat, la candidate en regard du projet en considérant les points suivants (intérêt scientifique ou artistique du projet; qualité de l'expérience pour la formation de l'étudiant; importance de l'événement; rayonnement pour le programme d'études et pour la Faculté)

Je confirme la pertinence de cette activité au programme de recherche ou de création de l'étudiant mentionné ci-dessus.

Nom (en lettre moulée) et signature de la directrice ou du directeur de recherche